

Projet de Procès-verbal du Conseil Municipal du 9 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 09 juin à 18 heures 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. DESSOYE Gilles, Maire.

Etaient présents :

M. DESSOYE Gilles, M. LANGRENÉ Stéphane, M. LEJEUNE Philippe, M. DIEUDONNÉ Dominique, Mme ROBERTI Catherine, M. LESEUR François, M. BARTHELEMY Sébastien et Mme GOULET Eugénie, formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : M. MASSON Philippe, Mme JANNETTA Marion et Mme NIZET Edwige (Pouvoir à M. DESSOYE Gilles),
Ouverture de la séance à 18 heures 00

Est élue secrétaire de séance : Mme GOULET Eugénie,

Lecture du procès-verbal de la dernière séance du 12 avril 2023 pour approbation.

Lecture de l'ordre du jour et début des délibérations.

Délibération n°2023-08

ELECTIONS SENATORIALES 2023

Le maire informe le conseil municipal que le collège électoral pour les élections sénatoriales sera convoqué le dimanche 24 septembre 2023 (3 sénateurs pour le Département de la Marne).

Qu'il convient de désigner un délégué et trois suppléants pour ces élections sénatoriales.

Installation du bureau. Elections du délégué puis de chaque suppléant. Le Procès-verbal pour ces élections est rédigé en séance.

Pour la désignation du délégué, est élu M. Gilles DESSOYE

Pour la désignation des suppléants : sont élus premier suppléant M. François LESSEUR ; deuxième suppléante Mme Catherine ROBERTIT et troisième suppléant M. Philippe LEJEUNE.

Délibération n°2021-09

Cession tracteur et lot de chaises

Monsieur le maire expose que l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales (CGCT) permet au conseil municipal de lui déléguer un certain nombre des compétences qui sont les siennes, afin d'éviter d'avoir à réunir le conseil pour délibérer dans les matières déléguées, en permettant de la sorte des prises de décision rapides par l'exécutif municipal.

Monsieur le maire indique que l'article précité permet de donner délégation au maire en vingt-neuf matières, en tout ou partie, le conseil municipal étant ainsi totalement libre de choisir parmi ces matières celles qui lui seront déléguées. Il précise que si ces délégations peuvent être données pour la durée du mandat, l'assemblée délibérante peut décider à tout moment d'y mettre fin selon les dispositions de l'article L. 2122-23 du CGCT qui encadrent leur usage.

Monsieur le maire indique en outre que sauf à ce que le conseil municipal s'y oppose expressément, le maire dispose de la faculté de subdéléguer à un adjoint ou à un conseiller municipal les délégations qui lui sont données par l'organe délibérant, dans les mêmes conditions que celles prévues à l'article L. 2122-18 du CGCT pour les délégations de ses propres fonctions aux adjoints ou conseillers municipaux.

Il ajoute que lorsque le maire se trouve dans un cas d'empêchement, le conseil municipal redevient décisionnaire dans les matières qu'il lui a déléguées, le conseil pouvant cependant prévoir et organiser par avance la suppléance du maire empêché en décidant que dans une telle situation, les décisions dans les matières déléguées seront prises par un adjoint ou, à défaut par un conseiller municipal, dans les conditions fixées par l'article L. 2122-17 du CGCT.

Monsieur le maire conclut son exposé en indiquant que le maire délégataire du conseil municipal est astreint à un devoir d'information périodique de l'assemblée délibérante puisqu'il est tenu de rendre compte, lors de chacune des réunions obligatoires du conseil, des décisions qu'il prend en vertu des délégations reçues.

Il propose alors au conseil municipal d'examiner, en complément des différentes attributions déjà déléguées, une attribution supplémentaire qui pourrait lui être déléguée pour faciliter et fluidifier le fonctionnement de l'administration communale de façon à permettre des prises de décision rapides (exemple : cession tracteur et lot de chaises).

Le conseil municipal, après avoir entendu la présentation par Monsieur le maire de l'objet de la délibération proposée et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

1. **De confier** au maire, pour la durée du mandat, la délégation suivante
[10° Décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros] ;
2. **D'autoriser** le maire à subdéléguer les délégations sus énumérées.
3. **De charger** le maire d'accomplir toutes les démarches et les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Information : Communauté Urbaine du Grand Reims

Prochaines réunions avec la CUGR :

- Réunion du 06/06/2023 (VP et CCD) d'arbitrage pour la programmation voirie 2024-2026

- Réunion des CCD avec la Présidente le 16/06/2023
- Bureau communautaire prévu le mercredi 21/06/2023
- Une conférence de territoire organisée le 22/06/2023

PLUIH

- Programmation investissement voirie 2024 - 2026
- Retour des derniers conseils d'orientation
- Délibérations du pôle pour le CC du 29/06/2023
- Questions diverses
- Restitution de l'audit mené sur la STEP de Ville-en-Selve le lundi 03/07/2023
- Conseil communautaire prévu le jeudi 29/06/2023
- Travaux prévus pour l'espace de restauration sur le pôle scolaire de Rilly-la-Montagne
- Travaux Scot (plusieurs réunions/ateliers à thème)
- PLU VeS (Etudes de sol – retour sur la réunion avec le bureau d'étude Hydrogéotechnique)

Information : Commune

- **Point d'avancement sur la réfection des toitures mairie**

Reste à faire : placoplâtre au grenier à terminer, trappe avec escalier escamotable fait, réfection du campanile en cours.
Dernière réunion de chantier le mercredi 24 mai 2023.

Prochaine réunion de chantier programmée en séance le 05 juillet 2023

- **Acquisition d'un véhicule** en remplacement du tracteur (Berlingo Citroen Benne) pour 7 490€

- **Arrêté reçu de la préfecture** pour la constitution de la commission de contrôle des listes électorales :

M. ROMIEUX Denis
Mme ROBERTI Catherine
M. BONNET Jean-Claude

- **Repas des aînés** du 13 mai 2023

22 aînés inscrits / Repas assurés par le traiteur « La Fougasse »

- **Ateliers** « Initiation au compostage » et « Jardin au naturel » tenus le samedi 03 juin (matin et après-midi). Session complète le matin. Aux trois quarts l'après-midi.

- **Intervention de l'entreprise Hutasse (plomberie) pour la SDF**

Le 11 mai pour le remplacement du chauffe-eau

Le 31 mai pour le remplacement d'une conduite eau froide

- **Aménagement aire de jeux :**

Première réunion le samedi 6/05/2023.

Puis rencontre d'un MO « BETA Ingénierie » le mercredi 31/05/2023 pour une estimation liée à cet aménagement d'aire de jeux.

Programme et suggestions d'équipements : (Pyramide de cordes, 4 jeux enfants, bancs et tables, terrain de pétanque, terrain multisport 24mX12m), Table de ping-pong (déplacement), Mini Skate-park (3 modules). S'adapter au mieux au profil du terrain existant et sur le même périmètre foncier.

Présentation de la proposition « Beta Ingénierie » pour le financement des études.

Présentation des subventions à solliciter auprès de divers organismes.

Programme souhaité à élaborer plus finement et définir l'enveloppe à allouer pour le prochain conseil municipal.

Planification du prochain conseil municipal le 05 juillet 2023 pour traiter le sujet.

- **Organisation de la journée détente prévue le samedi 17 juin 2023**

Paellas royale géante réservée auprès de « Paellas Andalouses ».

Organisation de la journée (plusieurs séquences).

- **Réception d'un courrier de la mairie de Villers-Allerand pour la problématique des PL > à 12T** en traversée de VA,

Solution proposée : Un arrêté de circulation pour interdire aux PL la traversée de VA possible si un itinéraire alternatif est proposé.

Les communes de Germaine et Ville-en-Selve seraient indiquées pour cet itinéraire secondaire !

Transmission au maire de VA l'opposition de la commune de Ville-en-Selve pour cette alternative proposée.

Le maire de Germaine aura le même type de réponse.

Questions diverses

Problématique concernant les aboiements de chien

La séance est levée à 19H40